

# TÉMOIGNAGE

THIERRY MARCLAY, DE CHAMPÉRY, A OBTENU LA GARDE DE SES ENFANTS APRÈS QUATRE ANS DE PROCÉDURE.



**VÉCU**

## «J'ai lutté pour obtenir leur garde»

**PÈRE DIVORCÉ** Thierry Marclay raconte son parcours du combattant pour avoir la garde de ses deux enfants. Il témoigne pour ces papas qui n'osent pas.

CHRISTINE SAVIOZ

Alors que les changements de la nouvelle loi sur le divorce en Suisse sont entrés en vigueur depuis le 1er janvier (voir «Le Nouvelliste» du 11.01.2017), les pères séparés sortent du bois. Du moins, ils aimeraient témoigner des difficultés qu'ils vivent pour obtenir davantage de droits de visite et exprimer combien ils souffrent d'aliénation parentale – soit la manipulation par l'autre parent sur leurs enfants (voir interview ci-dessous). Aucun papa contacté n'ose cependant le raconter à visage découvert par crainte de représailles. «Je ne veux pas que mon ex m'enlève le peu de droit de visite que j'ai déjà obtenu après des mois de lutte», nous a confié un papa désespéré de ne pas pouvoir se faire entendre des juges. Le Chablaisien Thierry Marclay (55 ans) a, lui, accepté de raconter son parcours du combattant contre son ex-femme pour l'obtention de la garde de ses deux enfants. «Comme tout est fini depuis des années, je peux le raconter ouvertement.»



### LONGUE PROCÉDURE

Quatre ans. C'est le temps qu'il a fallu à Thierry Marclay pour obtenir la garde de ses deux enfants. Après des hauts et des bas et une montagne de paperasse. «La pile s'élevait comme cela», souligne Thierry Marclay en imageant une tour de plus d'un mètre de hauteur. «Ah oui, je me souviens de tous ces papiers. Je me disais que tu n'y arriverais jamais», raconte Vanessa Marclay (22 ans), fille de Thierry Marclay, qui a tenu à témoigner aux côtés de son père avec son frère William (19 ans). Une manière pour eux de donner espoir aux pères et aux enfants qui n'y croient plus. «Un papa peut aussi obtenir la garde. C'est long, mais on y arrive», précise Thierry Marclay.

### TENIR LE COUP

«J'avais parfois le moral au fond des chaussettes, mais je ne voulais pas perdre espoir.»

Le Valaisan était marié depuis quatorze ans quand sa femme quitte le foyer conjugal. «Je ne m'y attendais pas du tout. Nos enfants étaient encore petits, ils avaient 8 et 4 ans.» Immédiatement, il rêve d'obtenir la garde de ses deux enfants.

### Des reproches pour tout

Au début de leur séparation, Thierry Marclay et son ex-femme se partagent la garde une semaine sur deux dans la maison familiale à Champéry. «Je restais une semaine seul avec mes enfants, puis je devais partir pour laisser mon ex avec eux pendant une semaine. J'allais alors chez mes parents», raconte Thierry Marclay. Une situation qui déplaît à son ex-conjointe. «J'avais des reproches pour tout jusqu'à

### LES CHIFFRES EN VALAIS

► En 1992, le Valais comptait 1688 mariages et 415 divorces. En 2015, le nombre de mariages se montait à 1496 et le nombre de divorces à 694.

► Le taux de divorce en 2015 en Valais était de 2,1 pour 1000 habitants, soit légèrement supérieur au taux suisse qui se situait à 2. Mais il varie selon les régions: il est de 2,3 dans le Bas-Valais, de 2,1 dans le Valais central et de 1,7 dans le Haut-Valais. En 1992, ce taux était plus faible en Valais avec 1,6 divorce pour 1000 habitants. Depuis le début des années 2000, le taux de divorce en Valais se situe quasiment toutes les années aux alentours de 2.

être accusé de dérégler la télé avant sa semaine», ajoute Thierry Marclay.

Une assistante sociale fait ensuite un rapport en faveur de la maman. «Je ne voyais plus mes enfants qu'un week-end sur deux et le mercredi après-midi.» Chaque fois que ce papa allait chercher ses enfants, sa fille aînée ne cessait de lui demander quand son père obtiendrait la garde. «Je voulais vivre avec lui; c'était très clair pour moi», lance Vanessa Marclay avec force. Elle s'était même rendue seule à la police pour exprimer son souhait. «Les policiers m'ont ramenée chez ma mère et c'est retombé sur mon père», raconte-t-elle.

### Des années de procédure

Deux autres assistantes sociales font ensuite un rapport. La dernière rédige ses conclusions en faveur de Thierry Marclay. «Elle précisait que les enfants se sentaient bien avec moi.» L'ex-épouse du Valaisan n'accepte pas ce rapport. Les recours s'enchaînent. «J'avais parfois le moral au fond des chaussettes tant il fallait remettre l'ou-

vrage sur le métier; cela demandait beaucoup d'énergie, mais je ne voulais pas perdre espoir», confie Thierry Marclay. L'homme doit changer d'avocat pour trouver quelqu'un de plus motivé. Les jours, les semaines, puis les mois s'enchaînent.

### Des centaines de kilomètres pour voir ses enfants

Comme l'ex-femme de Thierry Marclay déménage à Fribourg, le Valaisan doit faire des centaines de kilomètres pour bénéficier de ses droits de visite. «Mais même au bout du monde, je ne lâchais rien. Ils me manquaient trop.» Accusé de faire de l'aliénation parentale, il voit son droit de visite réduit à un week-end par mois. «C'était assez rude à ce moment-là. Je ne savais plus que faire.»

### PERSÉVÉRANCE

«Je voulais vivre avec mon papa. Je l'ai dit au juge; j'ai même été le dire à la police.»

Vanessa Marclay est alors entendue par le juge pour la deuxième fois – «La première fois, il ne m'avait pas crue et pensait que c'était mon papa qui m'avait bourré le crâne. J'avais aussi écrit des lettres au juge qui sont restées sans réponse.» Thierry Marclay prouve qu'il a des horaires flexibles et peut assumer la garde de ses enfants. Le jugement tombe alors en sa faveur. «J'étais si heureux d'être enfin entendu.» Vanessa Marclay ne cache plus sa joie. «C'était tellement long... On est partis de chez mon papa quand j'étais en deuxième primaire et quand on est revenus, j'étais en première année du cycle d'orientation. C'était rude, mais heureusement, maintenant, c'est fini. On est ici, avec papa. Et on va bien.»

### L'AVIS DU PSY...



JEAN-PIERRE CAMBEFORT

### «La manipulation d'un enfant par un parent contre l'autre, c'est du terrorisme»

Psychologue spécialisé des questions de l'éducation, le Français Jean-Pierre Cambefort a publié un livre-guide sur l'aliénation parentale, pratiquée par de nombreux parents séparés sur leurs enfants.

### Qu'est-ce que l'aliénation parentale?

C'est la manipulation d'un enfant ou d'une fratrie par un parent contre un autre parent au moment d'une situation conflictuelle. Cela porte au début sur la garde de l'enfant, mais cela va plus loin. A la suite de ce processus d'embrigadement, l'enfant se retourne contre le parent jusqu'à le rejeter. Il est sous emprise, comme dans une secte. Le parent aliénant l'enferme dans une obligation de loyauté unilatérale, obligeant l'enfant à haïr l'autre parent qu'il voudrait pourtant continuer à aimer. C'est comme si l'enfant se suicidait d'une moitié de son histoire. Je n'hésite pas à parler de terrorisme: le gosse se fait exploser devant l'autre parent. Il est le petit soldat du parent aliénant. Cela peut provoquer des troubles de comportement, des difficultés scolaires, etc. Au Canada, cela d'ailleurs fait des années que le parent aliénant est pénalement condamné.

### Comment l'enfant peut-il s'en sortir?

Il faut que ce soit détecté très tôt pour que l'enfant se rende chez un psychothérapeute. Sinon, il s'enfermera dans une carapace et pourra rester un enfant aliéné toute sa vie.

### Comment repérer une aliénation parentale?

Le psychiatre américain Richard Gardner a établi huit symptômes caractéristiques chez l'enfant permettant de penser qu'il a été manipulé. Parmi eux, le fait que l'enfant,

apparemment, n'éprouve aucune culpabilité à dénigrer son parent; il y est même farouchement déterminé. Par ailleurs, les reproches faits par l'enfant ne se fondent pas sur des motifs graves justifiant une enquête pour maltraitance. Par exemple, il peut dire que son parent lui demande tout le temps de sortir les poubelles. Autre symptôme: l'enfant utilise des arguments d'adultes, montrant qu'il répète les propos de son autre parent.

### Ce sont plutôt des mères qui pratiquent l'aliénation parentale...

Dans 75% des cas oui, mais il y a aussi des pères qui le pratiquent. C'est notamment dû au fait que 80% des femmes obtiennent le droit de garde. L'enfant leur appartient comme un objet de droit. Le paradoxe, c'est que les parents aliénants sont persuadés de le faire dans l'intérêt de l'enfant, car ils ont une vision clivée entre le bon et le mauvais et sont certains que l'autre parent est mauvais pour l'enfant. Ils confondent l'amour conjugal et l'amour pour un enfant. Or, l'enfant n'est pas divorcé avec ses parents.

### Comment les parents victimes d'aliénation parentale peuvent-ils se défendre?

Il faut avoir une solide constitution psychologique. Plusieurs pères victimes se sentent complètement démunis et perdent une partie d'eux-mêmes dans la bataille. Certains peuvent même se suicider. Si le père veut sauver cet enfant, il faut qu'il soit bien entouré et que les professionnels autour de lui soient formés à ce syndrome comme ils peuvent l'être au viol ou au harcèlement moral. ● CSA

«Famille éclatée, enfants manipulés» chez Albin Michel.

